

Pièces automobiles: Les premiers labels

- 17 entreprises ont obtenu cette marque collective assurant l'authenticité de leurs produits
- Les demandes de labellisation via une plateforme numérique
- Le label peut être retiré ou suspendu suite à des contrôles inopinés



Le lancement du label Salamatouna vise à renforcer la traçabilité des pièces de rechange, dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon, qui représente un chiffre d'affaires de 700 millions de DH (Ph. L'Economiste)

C'EST l'un des secteurs les plus touchés par la contrefaçon. Les pièces de rechange automobiles contrefaites représentent plus de 700 millions de DH de chiffre d'affaires. «C'est suffisant pour mettre la pagaille dans un secteur stratégique», a expliqué Moulay Hafid Elalamy, ministre du Commerce et de l'Industrie, lors de la remise des premiers labels Salamatouna, jeudi dernier, à Rabat. Cette marque collective assure «la conformité

des pièces aux normes de qualité, pour tous types de véhicules», a-t-il expliqué. L'enjeu est de «préserver la sécurité des citoyens, mais également de consolider l'offre de pièces de rechange via le circuit formel», a-t-il dit. Les entreprises ayant ce label sont considérées comme des «clean shops, auprès desquels les consommateurs

peuvent s'approvisionner en pièces originales sans mettre leur sécurité en danger».

La filière des pièces génère un chiffre d'affaires de 15 milliards de DH. Le lancement du label Salamatouna permettra, en plus «d'éliminer le plus possible de pièces contrefaites, de renforcer la traçabilité de ces produits». 17 entreprises ont

obtenu ce label, jeudi dernier. Un suivi sera assuré par le département de tutelle. «Des contrôles inopinés seront menés au niveau des entreprises labellisées», a prévenu le ministre. A l'issue de ces visites, le label peut être retiré ou suspendu. L'année prochaine sera marquée par la labellisation de nouvelles entreprises, a-t-il dit.

Cette marque collective est accordée sur demande aux fabricants, importateurs, distributeurs, revendeurs en gros ou en détail, sur la base d'un cahier des charges, contenant un règlement d'usage et des exigences techniques. Le logo Salamatouna doit être affiché sur les lieux de vente. La demande est effectuée en ligne sur le site (www.salamatouna.ma). Cette plateforme numérique permet également de référencer les entreprises titulaires de cette marque collective et offre la possibilité de géolocalisation des points de vente sur tout le territoire national. Le droit d'usage est octroyé par un comité de labellisation, présidé par le ministre de l'Industrie. □

M.A.M.